

# Réunion du pôle des énergies renouvelables de la Creuse

le mardi 10 décembre 2019

## Compte rendu de réunion

Le 10 décembre 2019, Mme la préfète de la Creuse a installé le pôle des énergies renouvelables en présence d'élus, de services spécialisés dans le domaine de l'énergie, d'associations, de services de l'État et des membres du groupe de travail « transition énergétique » du Plan Particulier pour la Creuse.

Après avoir remercié l'assistance particulièrement nombreuse, mais regretté que les élus ne soient pas venus plus nombreux, Mme la préfète précise que depuis de nombreuses années, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la limitation de la hausse de la température à l'échelle de la terre sont devenues des orientations politiques majeures.

Chacun doit aujourd'hui se mobiliser. Les initiatives et les projets se multiplient en Nouvelle Aquitaine comme dans le département. Le Plan Particulier pour la Creuse a notamment prévu une action visant à accompagner la production d'énergie verte et la transition énergétique.

Dans le cadre du projet de stratégie de l'Etat pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine récemment engagé par Mme la Préfète de région, il a été décidé de mettre en place un pôle des énergies renouvelables dans chaque département de Nouvelle Aquitaine. Cette instance, qui se veut être un lieu d'échanges, de dialogue, de concertation, se doit également d'impulser une dynamique avec l'ensemble des acteurs du monde des énergies renouvelables.

Plusieurs thèmes sont ensuite abordés :

### Les objectifs du pôle des énergies renouvelables :

Après avoir présenté les problèmes rencontrés par les porteurs de projets comme le manque de disponibilité des postes sources, l'acceptation sociétale difficile, la consommation d'espaces à surveiller ou encore les nombreuses servitudes d'utilité publique ou la richesse patrimoniale avérée grévant les potentialités de construire, le rôle du pôle est alors présenté.

Celui-ci devra favoriser le partage et la diffusion de toutes données nécessaires au développement des EnR que ce soit en matière réglementaire, administrative ou technique. Il incombera également au pôle de mobiliser les partenaires pour que chacun puisse se situer dans l'environnement des EnR, de disposer de connaissances actualisées sur l'ensemble des filières EnR, de partager l'information contenue dans les schémas régionaux que sont le Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Énergies Renouvelables (S3REnR). Enfin, chaque année, un bilan annuel de l'évolution des EnR sera présenté.

A la suite de cette intervention, plusieurs élus indiquent que la situation des maires est très délicate. En effet, ils font partie des premiers informés lorsqu'un porteur de projets souhaite développer un parc EnR sur le territoire et ils sont également les personnes qui concentrent toutes les critiques des

administrés. Des aides à destination des élus semblent indispensables pour soutenir ces derniers.

Plusieurs interventions relèvent la difficile acceptabilité sociétale des projets. Il convient que les riverains aient des réponses à leurs interrogations et que les élus aient des arguments pour répondre. Mme la Préfète propose de travailler sur ce point, peut-être sous la forme d'un groupe de travail.

### La situation générale et creusoise des EnR :

Les situations générale et creusoise des EnR sont ensuite abordées. Il est rappelé que la loi « transition énergétique pour une croissance verte » de 2015 prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production électrique française d'ici 2030. Il est également rappelé la volonté de la région Nouvelle Aquitaine de développer de façon ambitieuse les énergies renouvelables mais pas sous n'importe quelles conditions. En Creuse, il est indiqué que la production d'électricité est à 100 % d'origine renouvelable et que la production d'électricité couvre environ 40 % de la consommation du département.

L'assemblée précise qu'il conviendrait de réaliser un focus sur les toitures photovoltaïques des particuliers qui entrent de façon importante dans la production d'électricité grâce notamment aux grandes surfaces recouvrant les toitures des bâtiments agricoles.

Le représentant de GRDF regrette que l'approche gaz verts ne soit pas évoquée de façon plus précise alors que cette thématique est largement développée par le SRADDET.

Lors de la prochaine réunion du pôle, des éléments seront apportés pour ces deux approches.

Par ailleurs, les représentants du SDEC rappellent les difficultés qu'ils rencontrent lors de la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture des établissements recevant du public. En effet, d'après l'analyse du SDIS, chaque panneau nécessite la pose d'un onduleur, ce qui engendre d'importants coûts supplémentaires. Une analyse complémentaire sera menée concernant l'application de cette directive en collaboration avec le SDIS.

### Les aides potentielles de l'ADEME

A l'issue de cet état des lieux, M. SOUS de l'ADEME présente les aides potentielles octroyées par l'ADEME dans le cadre de plusieurs programmes : Cirena qui est un réseau qui accompagne les projets citoyens liés aux EnR, le dispositif EnRCiT qui permet d'aider au financement de la phase de développement des projets citoyens avec l'aide de la caisse des dépôts, et enfin Terra énergie qui est un fonds régional d'investissement visant notamment au développement des EnR.

Une discussion s'engage au sujet du fonds chaleur et des difficultés rencontrées pour remplir les conditions d'éligibilité des dossiers. Le SDEC et l'ADEME reprendront contact afin de trouver des solutions à cette problématique. Monsieur SOUS rappelle ensuite que plusieurs appels à projets sont également lancés et peuvent aider certains projets.

Mme Lagrange informe l'assistance que la DREAL a mis en ligne l'outil ADDNA recensant en temps réel les appels à projet, appels à manifestation d'intérêt ou toutes autres aides proposées en Nouvelle Aquitaine (site : <https://aides-dd-na.fr/>).

### Un outil en ligne dédié aux EnR :

Un outil informatique dédié aux EnR est ensuite présenté. Celui-ci, mis en ligne par la DDT, concentre de nombreuses informations disponibles à la parcelle comme les documents d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique (à l'exception des périmètres de protection autour des captages d'eau et les réseaux de transport de gaz), des informations d'ordre général comme la présence de zones environnementales, la distance d'éloignement par rapport aux postes sources, les zones non constructibles ... La DDT se chargera d'actualiser le site. L'ensemble des données sera disponible sous format informatique.

Cet outil doit être appréhendé comme un moyen d'informer les élus et les porteurs de projet des difficultés éventuelles que peut rencontrer la création d'un projet EnR.

### Présentation du Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des EnR :

Une présentation du schéma régional de raccordement au réseau des EnR est ensuite réalisée par M. BEAULIEU de RTE. Il est rappelé que l'objectif de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) est de gérer un équilibre entre la production et la consommation d'électricité. Enedis quant à lui, est un client de RTE, un gestionnaire de réseau de distribution, c'est en fait un distributeur d'électricité concessionnaire des collectivités. C'est RTE qui est chargé d'élaborer le S3REnR en association avec les gestionnaires des réseaux.

Le S3REnR est un schéma prospectif à l'horizon 2030 mais également financier réalisé pour mettre en oeuvre la partie énergie du SRADDET. Il est actuellement en phase de concertation qui s'étend du 6 novembre au 18 décembre. Les évolutions projetées par le S3REnR sont ensuite présentées comme le renforcement ou la création de lignes et de postes sources. Le S3REnR fixe également le montant de la quote-part payée par les porteurs de projets. Une partie Est de la Creuse est concernée par la quote-part Auvergne Rhône Alpes. D'une manière générale, la capacité de raccordement aux réseaux proposée par le S3REnR est de 13,6 GW à l'échelle régionale et l'investissement réseaux lié aux EnR est de 1,3 milliard d'euros. Pour le département, 410 MW de projets ont été recensés pour l'élaboration du futur S3REnR Nouvelle-Aquitaine, dont 50 MW raccordés sur le S3REnR Auvergne Rhône-Alpes.

Il est également précisé que les travaux entrepris pour l'amélioration des réseaux ont des retombées importantes pour les entreprises du département.

### Vers un schéma départemental des EnR :

La discussion s'engage alors sur l'éventuelle mise en place d'un schéma départemental des énergies renouvelables. Celui-ci pourrait répondre à de nombreuses questions comme les objectifs de production vers lesquels il conviendrait de tendre, les types de filières EnR à privilégier, les objectifs par filière, les sites à protéger ou à investir, mais pour cela il faut élaborer une stratégie d'ensemble co-construite et partagée basée sur des projets de territoire. En parallèle, il convient également de préciser qu'un tel document ne serait pas opposable. Cependant, l'analyse ainsi que le travail réalisé dans ce cadre pourrait servir à enrichir la rédaction de futurs documents d'urbanisme, qui eux, ont un caractère d'opposabilité avéré.

Il est précisé que de nombreux éléments sont d'ores et déjà connus, mais il va falloir passer du constat aux priorités. Pour cela, il faudra définir une méthode de travail partagée. Le développement des énergies renouvelables doit répondre à un projet de territoire et il convient de rassurer les habitants, de communiquer avec la population, mais pour cela, il faut expliquer, vulgariser, partager, écouter.

Il est également précisé, que l'adhésion des populations se ferait d'autant mieux si des retombées locales existaient pour chaque habitant vivant à proximité des parcs. Par exemple, un prix de l'électricité réduit, ou des rentrées d'argent directes pourraient participer à cette dynamique.

Des travaux sont déjà engagés comme la charte de développement des EnR récemment approuvée par l'agglomération du Grand Guéret, ou encore la réflexion engagée par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin ou à Bourgneuf. Il est précisé que l'ADEME va prochainement éditer un guide visant à établir un schéma départemental des EnR.

En matière de filière éolienne, Mme la présidente de l'ADEV souligne qu'en tant que rapporteur spécial, le député Julien AUBERT a participé à la rédaction d'un rapport de la commission d'enquête parlementaire concernant « l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique ». Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rapports/r1990-a18.asp>

En conclusion, il est reconnu que le travail des élus de terrain est primordial mais complexe face à une acceptation sociétale de plus en plus difficile et un environnement des EnR compliqué, c'est pourquoi cette position stratégique nécessite un accompagnement. Il a également été proposé de poursuivre la réflexion autour d'un schéma départemental des énergies renouvelables, chacun devant contribuer à sa réalisation qui se doit d'être concertée et partagée. Certaines approches restent à approfondir et élargir d'ici la prochaine réunion, qui devrait se tenir au cours du premier trimestre 2020.